



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la détermination

Yann Glayre : Un sauvetage historique pour une débâcle catastrophique (25_DET_3)

Rappel de la détermination

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat, en sa qualité d'actionnaire de la CGN, à communiquer au plus vite une estimation des montants qui seront demandés aux contribuables vaudois pour rénover le Simplon.

Réponse du Conseil d'Etat

Construit entre 1914 et 1919, le bateau à vapeur Simplon a bénéficié de deux rénovations partielles en 2004-2005 puis 2010-2011. Une rénovation complète, à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'Italie et le Rhône entre 2015 et 2021, avait d'ores et déjà été planifiée d'ici 2030, avant les événements de mars 2024 ayant conduit à l'endommagement du navire.

En principe, le financement de la rénovation des bateaux de la flotte Belle-Epoque provient principalement des trois cantons riverains, auquel s'ajoute un financement subsidiaire des milieux privés par le biais de l'Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman (ABVL). Par ailleurs, pour ce type de rénovation à caractère culturel, une demande de subventionnement est adressée auprès de l'Office fédéral de la culture.

Selon le calendrier du projet, les coûts précis de rénovation du Simplon ainsi que la répartition du financement seront connus début 2027, au terme de l'appel d'offres marchés publics que la CGN prévoit de lancer d'ici la fin de l'année 2025 et après que les partenaires publics et privés se seront déterminés sur la répartition des coûts. A ce stade, sur la base de la précédente rénovation du Rhône, la CGN a estimé à 25 millions les coûts de rénovation, dont il s'agira de déduire la participation de l'assurance pour les dégâts subis en mars 2024 (1,5 million).

Dès lors, le Conseil d'Etat sera en mesure de communiquer la part du financement vaudois à la rénovation du Simplon dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret qu'il soumettra au Grand Conseil courant 2027 selon le calendrier prévisionnel à ce jour.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 avril 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

Michel Staffoni